



**SANTÉ SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



**A.D.A.P.E.I. 80**

## Actualités Convention Collective 1966

**Pour la politique salariale**, la CFDT a signé l'avenant 326 concernant la revalorisation du point de 3€74 à 3€76 au 1er avril 2013 (FO et CGT non signataires).

La CFDT ne s'en satisfait pas mais refuse que l'écart grandisse davantage entre le SMIC et les indices les plus bas des grilles.

En une dizaine d'années, la perte du pouvoir d'achat est proche des 20% !



Parmi les organisations syndicales nationales ayant une représentation à l'ADAPEI 80, seule la CFDT était présente lors de la Conférence salariale du 29 janvier 2014, pour interpeller les financeurs du secteur associatif sanitaire social et médico-social.

**Pour 2014, la marge de manœuvre pour la négociation salariale sera quasiment nulle compte tenu des chiffres annoncés lors de la conférence salariale... (compte rendu complet disponible sur demande).**

### Complémentaire santé

La CFDT Santé-Sociaux a fortement insisté pour que le champ associatif ne soit pas exclu de la loi portant sécurisation de l'emploi issue de l'ANI de janvier 2013. Actuellement les négociations sont en cours dans les différentes conventions collectives du secteur pour mettre en œuvre les dispositifs fixés par la loi du 14 juin 2013, et plus particulièrement la complémentaire santé. Outre le flou qui demeure sur certains dispositifs réglementaires, la CFDT Santé-Sociaux s'interroge sur son financement.

**Que penserait-on d'un secteur sanitaire social et médico-social dont les salariés seraient exclus du droit à une complémentaire santé de haut niveau ?**

CFDT Santé Sociaux de la Somme  
52 rue Daire - 80000 AMIENS  
03 22 97 91 98 ou 06 73 55 79 88

## Sécurisation de l'emploi

Sur le plan national, la CFDT a signé l'**accord sur la sécurisation de l'emploi** pour les salariés aient plus de droits (CGT et FO non signataires).

- ✚une complémentaire santé pour tous,
- ✚les contrats de travail à temps partiel imposés ne pourront plus être à moins de 24 heures par semaine et seront mieux payés et organisés.
- ✚Les contrats de travail de moins de 3 mois seront taxés.
- ✚Des droits rechargeables pour les demandeurs d'emploi.
- ✚Un compte personnel de formation sera ouvert pour chaque salarié dans les 6 mois

## Au niveau associatif...

LA CFDT est une des trois organisations syndicales que compte l'ADAPEI 80 avec FO et la CGT.

Au niveau associatif, la CFDT s'efforce d'être dans la négociation et le dialogue notamment lors des Négociations Annuelles Obligatoires. Quand un accord améliore les conditions de travail des salariés, comme dernièrement sur la loi intergénérationnelle, la CFDT aurait souhaité le signer mais ne dispose pas des 30% de représentativité pour le faire seule.

FO et la CGT ont préféré se diriger vers un plan d'action.

La CFDT a récemment proposé de négocier un accord sur le maintien de salaire pendant le congé paternité de 11 jours au même titre que le congé maternité au nom de la parentalité et de l'égalité professionnelle.

Des négociations vont également s'ouvrir concernant l'article 39 de la CCNT 66 pour réduire le déclenchement d'ancienneté ainsi que sur la mutuelle pour tous les salariés.



## 2014, du changement à la CFDT

Depuis le 21 janvier 2014, la section CFDT de l'ADAPEI 80 a un nouveau Délégué Syndical. Pierre GRAUX, éducateur spécialisé à l'IME d'Ailly-sur-Somme remplace Arnaud DOUVILLÉ qui partira en retraite en fin d'année 2014.

### Pour joindre le nouveau Délégué Syndical :

06 61 08 45 71

03 22 51 81 56 (IME Ailly-sur-Somme)

03 22 44 56 52 (local syndical à l'IMPRO d'Amiens)

[p.graux@gmail.com](mailto:p.graux@gmail.com)



## 2014, une année d'élections !

En ce moment ont lieu les négociations concernant les protocoles d'accords électoraux pour les prochaines élections des Délégués du personnel et du Comité d'Entreprise.

Le premier tour aura lieu le **15 mai 2014**, il permettra de mesurer la représentativité des organisations syndicales, aussi faut-il se déplacer et voter !

La CFDT est aujourd'hui minoritaire au Comité d'Entreprise mais se veut être force de propositions !

**CFDT Santé Sociaux de la Somme**  
**52 rue Daire - 80000 AMIENS**  
**03 22 97 91 98 ou 06 73 55 79 88**

## Adhérer à la CFDT, pourquoi pas ?

La CFDT revendique cinq valeurs, émancipation, démocratie, indépendance, autonomie et solidarité.

En adhérant vous bénéficiez de droits et de services :

- Droit à une information régulière, privilégiée et prioritaire sur vos droits, l'évolution de votre profession, les initiatives et prises de position de la CFDT,
- Droit à des conseils et à une défense juridique personnalisée,
- Droit à un soutien financier lors d'actions en justice ou lors de grève selon les règles en vigueur,
- Droit à une assurance professionnelle comprise dans la cotisation,
- Droit de donner votre avis sur les choix et les orientations de la CFDT,
- Possibilité de participer et d'apporter votre contribution à la vie de votre section syndicale et de la CFDT,
- Conseils en formation professionnelle,
- Accès à nos formations syndicales.



En adhérent, vous ne vous engagez qu'à payer votre cotisation (0,75% de votre salaire net) à respecter les règles de fonctionnement démocratique de la CFDT et voter pour la CFDT aux élections professionnelles.

A savoir : 66% du montant de la cotisation est déductible des impôts !